



## **Syndicat des Inspecteurs de l'Éducation Nationale. SIEN – UNSA Education**

### **Communiqué de presse - 7 juin 2007**

En réaction aux récentes déclarations de la HALDE, le SI.EN-UNSA Education réaffirme son attachement au principe de laïcité qui doit prévaloir au sein du service public d'éducation.

Toutes les activités mises en place pendant le temps scolaire sont des temps d'éducation et tous les intervenants extérieurs participent activement à cette éducation. Il appartient donc à chacun de ces intervenants de se plier aux règles applicables à tous les personnels assumant de manière permanente ou occasionnelle une mission éducative au sein du service public.

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des enseignants de mettre en place et d'organiser les sorties scolaires en faisant appel à qui leur semble le mieux à même de participer à l'encadrement de ces activités. De la même manière, le directeur ou la directrice est seul habilité à autoriser la présence d'intervenants extérieurs auprès des élèves. Enfin, il appartient à l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, d'agrèer les compétences spécifiques pour des interventions spécialisées définies dans le cadre des textes officiels.

La participation de tous les parents à la vie de l'école doit être la plus large possible et différents textes insistent sur l'ouverture qui doit prévaloir au sein des établissements scolaires. A cet égard, il a été clairement précisé que les représentants élus des parents d'élèves pouvaient parfaitement porter tout signe religieux ou culturel pendant les conseils d'école ou d'administration. Nous ne contestons en aucune manière cette liberté et nous opposerions fermement à toute pratique ou déclaration susceptible de la remettre en cause.

En revanche, les actes pédagogiques sont sous la seule responsabilité des enseignants et il est légitime que ceux-ci s'opposent, dans le cadre scolaire, à toute intrusion de l'affirmation d'une appartenance religieuse ou communautaire. Nous rappelons que des parents font le choix de l'école publique pour être sûrs que leurs enfants bénéficient d'un encadrement laïque. Le strict respect de ce choix est aussi l'expression d'une liberté qui ne peut être remise en cause dans notre système social.

Nous adressons au ministre un courrier reprenant notre argumentation en souhaitant qu'il clarifie au plus vite sa position sur cette question. Nous nous tenons à sa disposition pour tout échange en la matière. Parallèlement, nous demandons instamment aux représentants de la HALDE de revoir leur positionnement. Les inspecteurs du SI.EN-UNSA Education affirment solennellement qu'il serait aussi dangereux de remettre en cause le principe de laïcité du service public d'éducation que de laisser se développer des pratiques de discriminations ou d'exclusion au sein de l'Ecole.

Pour preuve de sa volonté de dialogue et de compréhension, notre organisation propose aux représentants de la HALDE de les rencontrer pour échanger sur nos positions respectives.

Patrick ROUMAGNAC,  
Secrétaire Général du SI.EN-UNSA Education